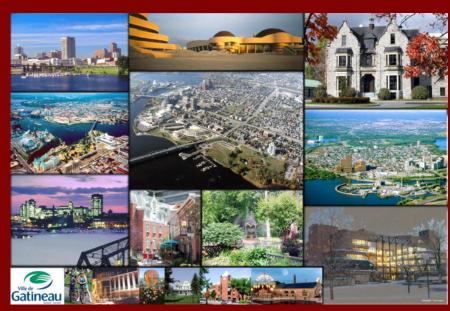


Février 2005

# AUAMQ

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES URBANISTES ET DES AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



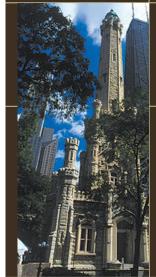
L'HABITAT DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE: DE LA VILLE AU VILLAGE URBAIN, VERS UNE POLITIQUE DE LA VILLE

- Colloque annuel AUAMQ
  Assemblée générale
  5 et 6 mai 2005
- Centre des congrès, Lac Leamy Ville de Gatineau
  - Hôtel Hilton + forfait spectacle et casino
  - Festival canadien des Tulipes
  - Séjour et visite samedi le 7 mai en option
- www.auamq.qc.ca

Dans ce numero	
Mot du président	2
Nouvelles du CA	3
Calendrier des activités 2005	3

Résumé des activités automne 2004 :

Évolution du droit de l'aménagement et de l'urbanisme
Le défi de la nature
Rencontre Québec-Montréal et Lévis
Le patrimoine religieux : de l'objet cultuel à l'objet culturel
Commission de l'aménagement et du transport de l'UMQ
Guide du MAMSL et trousse d'actions de Vivre en Ville



# Chicago

Voyage d'étude AUAMQ - Automne 2005





Urbanisme et design urbain Développement économique Architecture, paysage et patrimoini Transport et environnement

## AUAMQ

# LE MOT DU PRÉSIDENT

#### L'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec

est un organisme à but non lucratif regroupant quelque trois cents professionnels et cadres de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, employés par des municipalités locales et régionales au Québec.

Sa mission principale est de favoriser les échanges, les discussions et les rencontres entre ses membres sur l'urbanisme municipal.

#### Conseil d'administration 2004-2005

**PRÉSIDENT** 

JACQUES FAGUY ville de Québec;

La Cité

**VICE-PRÉSIDENT** 

**DENIS CHABOT** ville de Montréal:

Beaconsfield/Baie-d'Urfé

**DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS** 

LUCIE BÉDARD ville de Montréal

**T**RÉSORIER

Benoît Malette ville de Montréal;

Verdun

ADMINISTRATEURS

GILBERT GAGNON ville de Gatineau René Girard ville de Sherbrooke Mario St-jean ville de Montréal;

Dorval

JULIE TREMBLAY ville de Lévis

Adjointe administrative

ville de Montréal: Manon Bédard

Verdun

#### Pour nous joindre

Case postale 1283, succursale Place-D'Armes Montréal (Québec) H2Y 3K5

T: (514) 765-7257 (Manon Bédard)

: (514) 765-7114 C: info@auamq.qc.ca W: auamq.qc.ca

Dépôt légal

2

Bibliothèque nationale du Canada Bibliothèque nationale du Québec

version imprimée : ISSN 1712 - 2848 Version web: ISSN 1712 - 2856

## Une leçon d'humanité

I existe plus de 18 associations de fonctionnaires municipaux au Québec. Des directeurs généraux, en passant par celle des cadres, il en existe plusieurs regroupant des corps de métiers comme la nôtre (greffiers de cours, informaticiens, loisir, directeurs de bibliothèques, directeurs de police, évaluateurs, communicateurs, ingénieurs). Notre rencontre annuelle de janvier a contribué à mettre en lumière des problématiques qui nous sont communes. Je profite donc de l'opportunité pour vous en faire part.

Avec un léger recul, nous pouvons déjà constater le dommage occasionné par le processus des fusions/ «défusions à venir» dans nos milieux de travail. Il est sans précédent. Tel le mouvement des plaques tectoniques, ces fusions ont provoqué une vague au pouvoir dévastateur mais aussi régénérateur des organisations municipales du Québec.

Votre écho et celui de nos autres confrères sont loin de refléter des organisations municipales en bonne santé. Oui, nous devons être conscients des conséquences de notre choix d'oeuvrer au sein d'une structure publique, avec tous les avantages et les aléas que cela suppose mais il n'en tient qu'à nous de créer un climat de travail sain, agréable et surtout empli d'humanité.

Désorganisation, restructuration de tout acabit (et ce n'est pas fini...) ont bel et bien provoqué la grogne, la surcharge, la fatigue et la déprime pour certains dans l'ensemble de notre communauté. Quand le congé parental et le départ prématuré à la retraite apparaissent pour certains les seules portes pour s'en sortir, c'est tout dire.

Loin d'être le seul phénomène responsable, le départ volontaire et le réaménagement des structures administratives de nos villes occasionnés ou non par les fusions municipales ont favorisé un mouvement de l'acquis et du savoir-faire. Même si l'on pourrait souhaiter un leadership plus proactif de la part des dirigeants et des gestionnaires pour y mettre un frein et de l'ordre, il faut aujourd'hui composer avec la situation avec les quelques neurones en moins et l'énergie pour retisser le tout.

S'offre également un champ d'opportunité pour ceux et celles qui savent surfer sur la vague. Dans ce contexte, il m'apparaît toutefois décent de savoir manoeuvrer dans le respect de nos pairs. La reconnaissance du travail accompli est souvent un baume sur ces aléas du monde municipal. Et ce travail est bien plus souvent qu'autrement le fruit du travail d'équipe.

Le maintien du lien de confiance est primordial pour ce travail d'équipe, à moins de penser arriver seul au fil d'arrivée. Nous pouvons tous constater la rivalité et les frictions dans nos organisations. C'est parfois d'un ridicule consumé, une chance qu'il ne tue pas, nous serions encore moins nombreux pour exécuter la tâche!

Quel que soit l'état passé, actuel et futur de nos structures organisationnelles, nous devons plus que jamais travailler main dans la main pour survivre et se doter d'une ambiance de travail saine et agréable à vivre.

J'ai espoir que la combinaison de la fougue et l'énergie créatrice des jeunes, de l'expérience acquise des autres au cœur de leur vie active de travail avec le transfert des connaissances et de la sagesse de ceux et celles qui sont au seuil de leur départ nous permettra de mieux soutenir la mission publique qui est la nôtre. Il se présente à chaque instant de la journée des opportunités de dire et de faire les choses autrement, à chacun de nous de les saisir!

L'AUAMQ est toujours là pour vous entendre et vous alimenter dans votre travail quotidien, nous sommes là pour vous! Vos commentaires positifs sur l'organisation de nos rencontres, nos journées et voyages d'étude sont ma source de motivation pour poursuivre mon implication dans notre association. J'ai bien hâte de tous vous revoir à Gatineau en mai prochain.

URBinfo février 2005

**Jacques Faguy** Ville de Québec

## AUAMQ

**NOUVELLES DU CA** 

'automne dernier, le CA a privilégié l'organisation de rencontres régionales et thématiques, ouvertes à tous, afin de favoriser la participation aux nombreuses activités de nos partenaires et d'en faire un résumé pour ses membres. Ce choix nous a permis de mieux connaître les besoins de nos membres et d'échanger avec eux sur des problématiques ciblées. Nous tenons à remercier Sonia Tremblay, Françoise Roy, Lucie Bédard et Manon Bédard pour leur contribution à la rédaction des articles de ce numéro.

#### Remplacement au CA

M. Denis Marchand a quitté le CA en septembre dernier. Nous lui souhaitons la meilleure des chances et le remercions pour sa précieuse collaboration au cours des dernières années. Comme le prévoient les statuts, le CA a désigné un nouvel administrateur pour le remplacer, soit **René Girard** de la ville de Sherbrooke. **Lucie Bédard**, de la ville de Montréal, a été nommée au poste de directrice des communications.

#### **Cotisations 2005**

Les avis de cotisations et une invitation d'adhésion ont été transmis aux municipalités en décembre dernier. Nous rappelons aux ressources désignées l'importance d'assurer un suivi auprès de votre administration pour l'envoi de la liste des membres. Cette tâche devient moins pénible avec votre soutien.

#### **Nouveaux membres**

Si vous connaissez des organisations territoriales qui pourraient être intéressées à se joindre à vous, parlez-nous en ou envoyez leur le dépliant descriptif qui a été produit à l'automne 2004 afin de faire connaître notre association auprès des municipalités et des organisations territoriales non membres. Ce dernier est disponible dans la section publication de notre site internet. **Mario St-Jean** est responsable du membership.

Faut-il le rappeler, l'AUAMQ est l'une des seules associations municipales dont la cotisation est établie selon la population de leur organisation. La cotisation annuelle revient, pour 98% de nos membres, à un coût inférieur à 100\$ par personne.

En tenant compte de l'ouverture votée à la dernière assemblée générale sur l'inclusion de tous les cadres et professionnels oeuvrant en aménagement et en gestion du territoire, nous aurons une augmentation sensible du nombre de membres en 2005.

En plus de la cotisation et de la contribution du MAMSL, les frais d'inscription aux activités de l'Association demeurent le principal revenu de notre association. Pour 2005, nous misons donc sur deux activités majeures qui suscitent déjà beaucoup d'intérêt.

# Colloque à Gatineau et assemblée générale - 5 et 6 mai 2005

L'AUAMQ organise le prochain colloque sur le thème de l'habitat, question de débattre de la nouvelle politique sur l'habitation du gouvernement du Québec qui devrait être soumise pour consultation cet hiver et de réfléchir sur l'avenir du Québec et des pistes à privilégier pour l'avenir en matière d'habitat

Cette journée, organisée en collaboration avec la Ville de Gatineau, se tiendra au Hilton du Lac Leamy. Nous vous transmettrons le programme préliminaire au cours des prochains mois. **Gilbert Gagnon** est responsable du comité organisateur.

#### Voyage d'étude à Chicago- octobre 2005

C'est confirmé! Chicago sera notre prochaine destination en octobre prochain. La subvention accordée pour réduire le coût de ce voyage étant tributaire de nos revenus, il n'en tient qu'à vous! Un comité organisateur a été mis sur pied et nous vous invitons à nous signaler votre intérêt pour participer à ce voyage, les places seront limitées. Toutes les informations seront disponibles pour l'assemblée générale. **Benoît Malette** est responsable du comité organisateur.

<b>CALENDRIER DES</b>	<b>ACTIVITÉS 20</b>	005	info@auamq.qc.ca
<u>AUAMQ</u>		Calendrier complet de nos activités : auamq.qc.ca	
• Rencontres régionales	Janvier à mars 2005	Laurentides (24 février), Saguenay (mars), Estrie (avril)	
<ul> <li>Journée d'étude et assemblée générale</li> </ul>	5-6 mai 2005	Lac Leamy, Gatineau	
• Voyage d'étude Chicago	Octobre 2005	plus de détails à l'assemblée générale	
<u>PARTENAIRES</u>			
• OUQ	Formation continue	Voir calendrier : ouq.qc.ca	
<u>AUTRES</u>			
• U de M	14 et 23 février, 6 avril	La Ville intérieur en devenir : expériences étrangères	ovi.umontreal.ca
• UQAM	Hiver/printemps 2005	Conférences/débat Urba 2015 junca-adenot.florence@uqam.ca - 514 987-3000 poste 2	264
• Vivre en ville	15 février 2005	Colloque sur les changements climatiques	vivreenville.org
<ul> <li>Institut international des gestions des grandes métropoles</li> </ul>	23 au 26 mai 2005	Congrès international urbistique Montréal 2005	congresbcu.com

# RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS AUTOMNE 2004

# Évolution du droit de l'aménagement et de l'urbanisme : une comparaison France-Québec

Midi-conférence - 4 octobre 2004 - École d'architecture de l'Université Laval, Édifice du Vieux-Séminaire, Québec

Conférenciers invités : Me Jean-Marc Petit, avocat et urbaniste, Lyon, France

Me Lorne Giroux, avocat et professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval

'évolution du droit français a franchi une nouvelle étape dans son histoire en décembre 2000 par l'adoption de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU). Le Schéma directeur, dont les origines remontaient à la loi d'orientation foncière de 1967, est dorénavant remplacé par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Ce nouvel outil d'urbanisme, établi comme son prédécesseur à l'échelle d'un ensemble de villes, a une vocation plus large que le Schéma directeur en termes d'ambitions. Le SCOT détermine les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, la diversité des fonctions urbaines et une utilisation économe et équilibrée des espaces. Il porte également sur les politiques de déplacements, de développement commercial, de mixité sociale. Il impose ses orientations à la fois aux documents de planification sectoriels<sup>1</sup>, aux documents locaux d'urbanisme<sup>2</sup> et à certaines opérations foncières et d'aménagement.

À un autre niveau, le Plan d'occupation des sols (POS) cède sa place au Plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU, établi généralement par une seule commune ou ville, est l'équivalent du plan d'urbanisme et du règlement de zonage au Québec. Il n'y a pas d'obligation de conformité entre le SCOT et le PLU, mais plutôt de compatibilité permettant certains écarts décidés par l'administration mais sous le contrôle, en cas de contentieux, des Tribunaux administratifs.

# Cinq grands fondements dans l'élaboration du PLU :

 Le PLU intègre des démarches et documents concernant un territoire plus large qu'auparavant entre l'échelle d'agglomération et celle de l'aire urbaine et des préoccupations plus diversifiées (déplacements, schéma des eaux).

- Le décloisonnement des compétences est aussi une approche importante;
- Le développement de l'armature commerciale;
- La mixité sociale dans l'habitat (éviter le «zoning social»);
- La maîtrise des développements urbains (étalement urbain) incluant la maîtrise du transport.
- 2. L'État reste tout de même très présent dans la politique de l'urbanisme dont l'objectif ultime est de stopper l'étalement urbain au profit de la densification et du renouvellement urbain.
- 3. Le PLU doit, avant de définir la réglementation, exposer le projet global d'urbanisme ou projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce projet résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération, les interdictions et les densités préconisées. Il s'agit d'un document où les solutions proposées doivent s'appuyer sur le principe du développement durable. Par exemple, pour l'agglomération de Lyon, une vision du développement uniquement extensif de la Ville ne convient plus.
- 4. L'urbanisme opérationnel est encadré par le PLU : la faculté pour les collectivités de réaliser elle-même leurs opérations (par exemple : pouvoir d'exproprier, de réaliser des travaux et de subventionner) doit s'inscrire dans les objectifs du PLU.
- 5. La généralisation des procédés de consultation et d'enquête publique est

un point essentiel. La concertation avec les citoyens est un élément incontournable du PLU. Elle se tient en amont et il n'y a pas de processus d'approbation référendaire comme au Québec. Des réunions publiques sont organisées dans les différentes communes et arrondissements. Par la suite, une enquête publique est organisée lorsque les projets sont quasiment finalisés. Les citoyens peuvent inscrire leurs observations dans un cahier d'enquête (document officiel) pour qu'elles soient considérées. À la fin du processus, un commissaire-enquêteur, nommé par un magistrat et non l'administration, donne son avis.

#### Résultats envisageables

Reste à voir si cette nouvelle façon de faire française aura des répercussions positives. Selon le juriste français, cela va certainement aider sur le plan de la mixité sociale. Cependant, le défi est plus important pour obtenir des résultats positifs pour contrer l'étalement urbain car les valeurs foncières vont continuer d'exercer un poids considérable et le rêve de la maison individuelle est encore très partagé...

Au Québec, les nouvelles villes créées lors de la réforme de l'organisation territoriale notamment ont maintenant l'opportunité de revoir à une plus grande échelle la planification du développement territorial. En conséquence, une nouvelle génération de plans d'urbanisme mais aussi de plans et politiques sectorielles risque de voir le jour.

#### L'utilisation du pouvoir discrétionnaire par les municipalités québécoises

L'introduction graduelle d'outils réglementaires devant faire l'objet d'une évaluation qualitative tels que les PIIA, PAE ou Projets particuliers de construction

4 URBinfo février 2005

<sup>1</sup> Programme local de l'habitat, Plan de déplacements urbains, Schéma de développement commercial, Schéma de développement économique.

<sup>2</sup> Schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

constitue une approche que les municipalités devraient favoriser. On évoque également que le Règlement sur les conditions de délivrance de permis de construction (LAU, article 116) mériterait d'être plus utilisé pour favoriser la diminution de l'étalement urbain et la densification des constructions.

#### Les processus légaux, un frein au développement?

Le débat actuel français porte sur la lourdeur des procédures et l'ambiguïté de la législation. Est prévue en 2005, une loi modifiant par exemple le régime des permis de construire et des autorisations de lotir. Le contentieux pose également un problème important qui devrait à cette occasion être pris en compte. Actuellement, lorsqu'il y a opposition à un projet, les recours sont extrêmement paralysants par leur seule existence.

Au Québec, le débat sur le processus de consultation est d'actualité. La révision des mécanismes d'approbation par les personnes habiles à voter en terme d'urbanisme s'impose.

Même si ce sujet n'a pas été discuté en détails par les conférenciers, force est d'admettre qu'avec le recul de plusieurs années d'application, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer l'abandon forcé, à la suite de contestations ou signature de registres par une représentativité très restreinte de citoyens, de projets structurants ou innovateurs et pourtant essentiels pour le développement des municipalités et leurs collectivités.

La collaboration fructueuse de la Ville de Québec et de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval a permis la tenue de cette activité dont le thème s'intègre parfaitement au contexte actuel de planification territoriale au Québec.

Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation, provenant notamment de la Communauté métropolitaine de Québec, des villes de Québec et Lévis, de l'Université Laval et de l'entreprise privée. Un échange enrichissant pour la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme.

Merci aux organisateurs et conférenciers invités. À réitérer ! ■

**Sonia Tremblay**, urbaniste Service de l'aménagement du territoire Ville de Québec

## Le défi de la nature en ville

Colloque conjoint de l'ordre des urbanistes du Québec et de l'association des biologistes du Québec Hôtel Clarion, arrondissement de Sainte-Foy/Sillery, Québec - 4 et 5 novembre 2004

es 4 et 5 novembre dernier, j'ai assisté au colloque conjoint de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Association des biologistes du Québec. Il est rare qu'un colloque m'emballe à ce point et je veux vous faire part de ce que j'en ai retenu.

Le président d'honneur du congrès, M. Jean-Paul L'Allier, maire de la Ville de Québec, nous a suggéré d'accompagner, pas à pas, les élus dans nos projets pour la création d'espaces verts.

De spécialistes que nous sommes, nous devenons alors des informateurs, des éducateurs et des vulgarisateurs autrement dit nous devons apprendre à vendre nos idées. Un vendeur est celui qui sait répondre aux besoins de son client ce qui implique qu'il les connaît.

Connaissons-nous vraiment les besoins et les intérêts des élus, des promoteurs et de la population? Quels sont les arguments pour les convaincre?

Puisque la valeur économique a la cote dans notre société, il faut démontrer le bien-fondé économique de la nature et les nombreux avantages de la gestion écologique des espaces verts.

Vendre cette gestion écologique suppose aussi une planification adéquate, une approche globale et un changement de mentalité.

Rappelons-nous les étapes de la planification : dresser un portrait complet du secteur ou du sujet ce qui fera ressortir des enjeux qui semblent à première vue difficiles à concilier, se définir une vision commune (quel est notre rêve collectif?), des orientations, des objectifs afin que cette vision et ces orientations se réalisent, puis des projets concrets qui permettront d'atteindre les objectifs.

Trop souvent, en matière d'espaces verts, nous passons à la dernière étape omettant de bien définir les motifs de nos interventions.

Il faut apprendre à vulgariser le portrait, à concilier les enjeux afin que chacun y trouve son intérêt, à établir une vision commune, à bien définir nos objectifs et à établir une cohérence dans nos actions.

La gestion écologique des espaces verts requiert aussi une approche globale incluant tous les aspects de l'aménagement : l'environnement, l'économie, le patrimoine, l'urbanisme, le transport, l'ingénierie, etc. Chaque spécialiste a l'habitude d'intervenir sans connaître beaucoup le champ de l'autre.

Pour arriver à développer une approche globale, les spécialistes doivent modifier leur attitude et s'ouvrir aux autres disciplines.

# Le plus grand défi demeure ce changement de mentalité.

La nouvelle approche écologique privilégiée pour l'aménagement des parcs et des espaces verts intègre les éléments de la nature en place. Nous sommes habitués à de vastes étendues de «gazon vert» et voir du «foin» dans les parcs laisse beaucoup de gens perplexes. Les habitudes des professionnels, de la population et des élus sont bien ancrées et nous avons la responsabilité de modifier les attitudes et les perceptions. Pour y arriver, il faut adopter la théorie des petits pas.

Lors du colloque, de nombreux exemples d'ici ont démontré une bonne planification, une approche globale, une gestion écologique des espaces verts et un changement de mentalité. Je jubile, parce que si on applique ces leçons dans nos villes, mon rêve sera réalisé. Mais rappelons-nous qu'il faut être patient!

**Françoise Roy**, conseillère en urbanisme Arrondissement de La Cité Ville de Québec

## Rencontre Québec, Montréal et Lévis

Journée d'échanges de connaissances entre les arrondissements de La Cité (Québec), Rosemont/La Petite Patrie (Montréal) et Lévis - Ville de Québec - 25 octobre 2004

'objectif de cette rencontre de travail visait à échanger sur les façons de procéder et d'utiliser les outils au quotidien en urbanisme et en aménagement du territoire dans ces municipalités. Trois sujets furent abordés, en voici un bref résumé.

#### Le cadre réglementaire

Les échanges ont notamment porté sur l'utilisation des outils réglementaires que sont les plans de construction, les projets particuliers, les pouvoirs spéciaux prévus par les chartes, le contingentement des usages. Le zonage d'inclusion sociale est à l'étude à Montréal et pourrait faire l'objet d'une autre rencontre.

La discussion a également porté sur l'utilisation du contingentement des usages et sur les modalités d'application pour l'émission de permis. La présence des fonctionnaires de la section des permis de la Ville de Québec a permis un éclairage pertinent sur la question. Les outils informatiques utilisés à la Ville de Montréal et Québec s'avèrent très précieux pour la mise à jour des informations.

Enfin, la ville de Québec a introduit de nouvelles exigences relatives à l'insonorisation et la ventilation pour les commerces de divertissement, basé sur des cas vécus et des exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux; un outil novateur afin de sensibiliser les requérants avant l'aménagement et l'occupation d'un local et surtout, avant l'application du règlement sur les nuisances suite aux plaintes des voisins. Il s'agit avant tout d'un outil de sensibilisation dont la portée et l'efficacité demeurent à vérifier dans le temps.

#### Planification urbaine et locale

La discussion sur le plan d'urbanisme a fait ressortir quelques différences souvent reliées au niveau de la décentralisation des champs d'intervention qui prévalent dans les villes.

À Montréal, le plan d'urbanisme et son document complémentaire furent adoptés le 22 novembre dernier. Le plan sera amendé pour que soient ajoutés les 27 chapitres d'arrondissements comprenant les enjeux locaux et les stratégies d'aménagement conséquentes. Un des grands mérites du plan a été de marier les préoccupations des arrondissements à l'atteinte des objectifs du plan. Le plan d'urbanisme est le résultat d'une collaboration continue entre le service central et les arrondissements.

À Québec : La version préliminaire du plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) sera déposée en décembre 2004 et soumise pour consultation à l'hiver 2005. L'élaboration du plan a été réalisée par une équipe des services centraux ou collectifs, avec la collaboration des arrondissements.

Les arrondissements de la ville de Montréal sont dotés d'urbanistes et d'architectes afin d'analyser les projets locaux et d'orienter les CCU pour le contrôle architectural et l'émission de permis;

à Québec, plusieurs cadres et professionnels en urbanisme ont été détachés ou engagés pour former l'équipe du plan. Le contrôle architectural pour l'émission de permis dans les arrondissements historiques et le territoire de l'ancienne Ville de Québec est sous la juridiction de la Commission d'urbanisme. Toutes les demandes de permis liées à l'architecture sont transmises hebdomadairement au service central. Les arrondissements ne sont pas dotés d'architectes.

La Ville de Lévis a quand à elle une autre structure. En conclusion, le modèle des arrondissements est à ce point différent d'une ville à l'autre qu'il pourrait faire l'objet d'un article en soi!

Il fut également question de l'ambitieux projet de revitalisation du quartier Saint-Roch qui est né d'une volonté politique hors du commun et d'une participation citoyenne impressionnante tout au long du processus toujours en cours. Suite au retrait d'une partie du toit du «mail», les façades des commerces ont pu être rénovées avec l'aide de différents programmes d'aide technique et financière.

Au-delà de cette revitalisation ciblée, il y a eu un effort de restructuration du quartier dans son ensemble. La ville de Québec a développé des outils d'orientation, non prévus dans la L.A.U. «Revitalisaction Saint-Roch» en 1992 et le «concept de revitalisation Saint-Roch et plan d'action 1999», et ce, avant de revoir l'ensemble de sa réglementation afin d'appuyer ce processus de renaissance du quartier. Le développement du pourtour du Jardin de Saint-Roch, oasis de verdure situé près de l'artère commerciale, est une réussite de revitalisation urbaine.



**Projets urbains** 

Jardin de Saint-Roch

Ville de Québec

Il fut question entre autres des projets liés aux plans de construction et au recyclage des lieux de culte. À cet égard, la discussion a porté sur le protocole d'entente pour la sauvegarde des églises à valeur patrimoniale de la Ville de Québec en partenariat avec le Ministère de la Culture et l'Archevêché de Québec. La pression du secteur privé sur ces bâtiments étant grande, il est urgent de dresser le portrait du potentiel des églises.

L'avenir de ces églises suscite des questionnements quant à la façon d'assurer un retour à la collectivité et à la possibilité de concilier projet privé et espace public. Ce thème pourrait également faire l'objet d'une journée d'échanges à lui seul.

Manon Bédard, analyste en urbanisme Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Verdun

## Ententes de partenariat

L'AUAMQ a renouvelé cet automne son entente de partenariat avec l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et s'apprête à renouveler celle avec l'Association québécoise d'urbanisme(AQU). Elle en a créée une nouvelle avec l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ). Ces ententes favorisent l'échange d'informations et la participation à un coût préférentiel pour certaines activités.

6 URBinfo février 2005

## Le patrimoine religieux du Québec: De l'objet cultuel à l'objet culturel

Colloque international, 13-14 novembre 2004 Église Saint-Dominique, Québec

e colloque est le fruit d'une collaboration de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval, du Musée des Ursulines de Québec, de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, du Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) et de la Société québécoise d'ethnologie.

Plus de 400 personnes s'étaient déplacées pour assister à la trentaine de conférences offertes dont les sujets portaient tant sur la dimension cultuelle du patrimoine religieux, les rites, les objets sacrés, que sur la dimension culturelle, l'histoire religieuse, le patrimoine bâti.

Les objectifs étaient ambitieux. Regrouper des représentants de différents milieux; universitaires, communautés religieuses, professionnels, consultants et décideurs; discuter d'expériences variées vécues dans les grands centres ainsi qu'en régions; et faire connaître des expériences étrangères.

Ce colloque aura permis de convaincre les participants que les dimensions cultuelle et culturelle sont intimement liées. L'investissement culturel dont il aura été grandement discuté peut donner une plus value au cultuel. Ainsi, les musées religieux permettent de transmettre l'histoire, la pastorale permet de maintenir vivante la pratique du culte.

Il ressort également de ce colloque qu'un malaise persiste quand il s'agit de réhabiliter un lieu de culte et d'en changer la vocation. La crainte de désacraliser les lieux, la peur de profaner des espaces sacrés constituent des obstacles à ces changements d'usages qui sont une réalité de plus en plus fréquente. «Même en la maintenant debout, une église perd son âme» - Paul-Émile Paré, prêtre.

Plusieurs approches de mise en valeur du patrimoine ont été abordées, certains ont même suggérés qu'il serait judicieux

d'éventrer quelques églises pour mieux les protéger. Bon, il y a les solutions drastiques mais il y a quand même place pour d'autres formes de conservation.

Il a été question de la valeur des églises, le constat étant qu'elles n'ont pas toutes la même valeur. Qu'au moment de l'étude de projet de réhabilitation, il importe d'évaluer la compatibilité des usages proposés et la réversibilité des interventions. La réutilisation par d'autres communautés s'avèrent une avenue fort intéressante mais celle-ci n'est pas à la portée de toutes les municipalités.

Autre constat partagé par l'ensemble des participants est à l'effet que la sauvegarde de notre patrimoine religieux commande des investissements importants, qu'il y a urgence d'agir et de trouver des moyens de la financer.



Paul Laliberté 94-8#21-21 A

À cet égard, nous apprenions que la Commission de la Capitale Nationale étudie actuellement la possibilité de créer une fiducie foncière, laquelle serait propriétaire des lieux de cultes. Cet organisme sans but lucratif aurait pour mission de gérer le bien immobilier, d'amasser des fonds et de trouver une façon de poursuivre l'œuvre, de maintenir la mémoire de notre histoire religieuse.

Le colloque n'aura pas suscité de débats formels, ou du moins très peu alors qu'il était palpables que les opinions divergeaient sur l'avenir de notre patrimoine religieux et sur la façon de le préserver.

Pour ceux et celles qui s'intéressent au sujet et plus particulièrement à la réhabilitation des églises et des lieux de culte, ICOMOS, le Conseil International des Monuments et des Sites, tiendra un colloque à Montréal, au mois de mai prochain, sur le thème du patrimoine religieux. Surveillez votre courrier de l'association pour plus de détails.

**Lucie Bédard**, conseillère en aménagement Mise en valeur du territoire et du patrimoine, ville de Montréal

# Commission de l'aménagement et des transports de l'UMQ

'AUAMQ siège à titre de personne-ressource représentant les urbanistes et les aménagistes municipaux sur cette commission politique permanente. Son principal mandat est d'étudier les dossiers soumis par le conseil ou le comité exécutif de l'UMQ dans sept secteurs d'intervention et d'étude: urbanisme, aménagement du territoire, agriculture, habitation, transports, infrastructures et travaux publics. Le dernier rapport de la Commission politique permanente de l'aménagement et des transports sur le texte préliminaire portant sur l'aménagement et l'urbanisme commercial et présenté au ministère du Développement économique et régional est disponible sur le site de l'Union des municipalités du Québec, **umg.qc.ca**.

### Avis de recherche

L'Association est à la recherche d'un animateur pour le forum de discussion du site internet et la page des membres. Si vous avez un intérêt pour les outils web et souhaitez vous impliquer en donnant un peu de votre temps, nous saurons l'apprécier! Contactez-vous : info@auamq.qc.ca

A U A M Q

Le MAMSL propose un guide de bonnes pratiques

## La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire

e ministère des Affaires municipadu Sport et du Loisir distribuera ce printemps le Guide de bonnes pratiques - La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire.

Ce nouvel outil, qui se présente sous la forme d'un cédérom, s'adresse en premier lieu aux acteurs du milieu municipal qu'ils soient élus, professionnels, membres de comités d'urbanisme ou d'aménagement ou encore simples citoyens.

Il est également destiné à tous ceux des ministères ou autres organisations publiques ou privées dont le champ d'action peut influencer l'aménagement du territoire et l'organisation des déplacements.

### Trousse d'actions Vers des collectivités viables

ne boîte à outils novatrice et unique pour accroître la qualité de vie et mettre en œuvre le développement durable à l'échelle des quartiers, des villes et des régions du Québec.

Fruit de plus de quatre années de recherches de l'équipe de Vivre en Ville et de plusieurs missions intensives à l'étranger (tant en Europe qu'en Amérique du Nord), la Trousse d'actions Vers des collectivités viables<sup>©</sup> se veut un outil idéal tant pour se familiariser avec le concept de collectivité viable dans la planification et l'aménagement du territoire et des milieux de vie.

La Trousse présente des approches et des cas relatifs à des thèmes variés comme la planification stratégique, l'aménagement urbain, les transports et la mobilité, l'équité sociale et la démocratie locale, la protection de l'environnement et la préservation des ressources, le développement des collectivités rurales, le rôle des gouvernements centraux, etc.



Le guide traite tout particulièrement des modes d'urbanisation susceptibles de réduire les polluants produits par le transport, le plus important secteur d'activité responsable des émissions de GES d'origine humaine au Québec.

Dans cette optique, il met l'accent sur des stratégies de gestion de l'urbanisation pouvant avoir un impact sur le mode, la distance et le nombre de déplacements urbains.

#### La Trousse offre trois outils complémentaires :

- un guide exhaustif de près de 700 pages abondamment illustré et muni d'index pour en faciliter la consultation;
- un cédérom exploratoire et interactif
- des vidéos documentaires d'une durée totale de près de 2 heures qui présentent les cas exemplaires en Amérique et en Europe.

À travers cet outil unique au Québec, découvrez sous différents angles plus de 200 initiatives d'ici et de partout à travers le monde, des solutions ainsi que de multiples adresses Internet permettant un approfondissement et des démarches ultérieures.

#### À tous et chacun de devenir acteur de changement dans son milieu, son organisation

La Trousse saura susciter l'intérêt et être utile autant aux élus et administrateurs locaux qu'aux décideurs des divers paliers de gouvernement, aux professionnels des domaines privé et public, aux promoteurs et constructeurs immobiliers, aux chercheurs et professeurs, aux groupes d'intérêt, aux associa-

#### Quatre objectifs sont visés :

- rappeler les enjeux liés aux changements climatiques ainsi que la nécessité de diminuer les émissions de GES;
- promouvoir, en accord avec les orientations gouvernementales d'aménagement du territoire, des stratégies pouvant contribuer à réduire les émissions de GES;
- montrer comment les instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme (planification, réglementation, etc.) peuvent être utilisés pour mettre en oeuvre de telles stratégies;
- illustrer des cas concrets de municipalités du Québec dont les interventions rejoignent les stratégies d'aménagement du territoire contribuant à la réduction des émissions de GES.

De façon complémentaire, le guide définit également des stratégies d'aménagement des infrastructures de transport ainsi que de la forêt urbaine et des espaces verts.

Affaires municipales, Sport et Loisir Québec

Cd disponible dans la trousse d'actions Vers des collectivités viables



tions de citoyens et à toute personne intéressée et préoccupée par la qualité du développement de son milieu.

La Trousse d'actions Vers des collectivités viables<sup>©</sup> fait partie de la collection d'ouvrages éducatifs élaborée par Vivre en Ville, le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable.

D'une valeur de 1 500\$, cet ouvrage exceptionnel vous est offert à 460\$. Communiquez avec nous au 522-0011 ou au 1-888-622-0011. ■



Jérôme Vaillancourt président

Vivre en ville info@vivreenville.org

Vous êtes auteur de publications et de conférences? À la recherche d'informations sur des dossiers thématiques ou de collègues dont vous avez perdu la trace? Profitez de notre intranet pour faire votre recherche et le faire savoir aux membres de l'Association, un tour du Québec en trois clics!

auamq.qc.ca, un outil performant et apprécié de nos membres.

8 URBinfo février 2005